

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2023

Convocation du 9 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 19

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 16 novembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC, MAUXION.

Absente excusée : Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Elisabeth MARQUET

Absents :
Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 09/11/2023
Affichage : 16/11/10/2023

Secrétaire de séance : Mr Michel COURCELLE

OBJET : CREATION DE POSTES

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

➤ **Les créations de postes suivants :**

- **Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe** à temps non complet 28/35 à compter du 15 novembre 2023 et la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe,

- **Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe** à temps complet à compter du 15 novembre 2023 et la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif,
- **Adjoint d'animation Principal 2^{ème} classe** à temps complet à compter du 15 novembre 2023 et la suppression d'un poste d'Adjoint d'animation,

pour tenir compte des avancements de grade

- **De modifier ainsi le tableau des emplois**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

